



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-075

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 5 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 5 octobre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/09/2021
Date d'affichage 28/09/2021

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné son pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUÉGAN.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION CHÈQUES-VACANCES AUPRÈS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES (ANCV)

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Une famille a réalisé le paiement du centre de loisirs en chèques-vacances.

Or, pour accepter le titre en paiement par chèques-vacances ANCV, la commune doit signer une convention d'agrément auprès de cette association.

Ces chèques-vacances seront remboursés à la commune de Beaulieu-sur-Oudon déduction faite d'une commission de frais de gestion (actuellement 1% des chèques présentés).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1- d'accepter en titre de paiement les chèques vacances de l'ANCV pour le centre de loisirs
- 2- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'agrément à intervenir avec ANCV

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 5 octobre 2021.

Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AR' or similar, written over a horizontal line.